



MENTIONS LÉGALES

1 - PROPRIÉTÉ

Le site www.bordeaux-berlines.com est la propriété de Florian LARRUE - TRANSPORT BORDEAUX BERLINES - T.B.B. - EURL au capital social de 1500 € - inscrite sous le n° 810 757 781 RCS Libourne dont le siège social est situé 5, Caillauca - 33350 FLAUJAGUES - FRANCE - Tél. : 06 64 45 28 89 ou 05 57 24 18 07 - contact@bordeaux-berlines.com

Le responsable du site www.bordeaux-berlines.com est M. Florian LARRUE.

2 - DÉVELOPPEMENT et HERBERGEMENT

Le site web est développé et hébergé par KAWA SYNERGY : www.kawa-synergy.com.

3 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés »). Pour l'exercer, adressez-vous à M. Florian LARRUE - TRANSPORT BORDEAUX BERLINES - 5, Caillauca - 33350 FLAUJAGUES (FRANCE).

Toute commande effectuée à TRANSPORT BORDEAUX BERLINES entraîne l'acceptation des conditions générales de ventes, qui font partie intégrante du contrat de transport signé entre TRANSPORT BORDEAUX BERLINES et son donneur d'ordre.

4 - RÉGLEMENTATION TRANSPORT BORDEAUX BERLINES

Le transport de personnes à titre onéreux est une activité strictement réglementée. L'Entreprise EURL TRANSPORT BORDEAUX BERLINES est titulaire :

- D'une Carte Professionnelle de Chauffeur de Voiture de Tourisme n°2015/012 délivrée par la Préfecture de La GIRONDE.
- D'une Licence « EVTC » du ministère chargé des transports : N° EVTC 0033150010

- Nous disposons, conformément à la réglementation pour nos passagers d'une Assurance de responsabilité civile professionnelle, souscrite auprès de ARCA ASSURANCE TRANSPORT.

Tous nos chauffeurs sont titulaires de la carte professionnelle VTC délivré par la préfecture de La GIRONDE après une visite médicale, une formation aux premiers secours (PSC 1) et un contrôle des antécédents judiciaires. Ceci est un gage de plus pour votre sécurité et celle de vos invités. Notre respect de la réglementation vous met en garde contre toute mauvaise surprise. Votre sécurité et celle de vos invités sont aussi une priorité.

NOTA

Le transport de personnes à titre payant est une activité réglementée. Seuls les véhicules autorisés (Disposant d'un macaron VTC au pare brise) peuvent effectuer ce service. Nous nous permettons de vous mettre en garde contre certaines sociétés ou organisations utilisant des voitures non agréées et ne disposant pas d'assurances responsabilité civile professionnelles qui sont en dehors de toute légalité et ne peuvent vous offrir aucune garantie.